

21 février 2024

## Carburants : La Tunisie en première ligne face à la levée des subventions en Libye

<sup>1</sup>—IMF, *IMF Staff Concludes Visit to Libya*, Mis en ligne le 20 novembre 2023, consulté le 6 février 2024.

<sup>2</sup>—“La restructuration de la subvention aux carburants en Libye et ses impacts sur la Tunisie”, Kapitalis, Mis en ligne le 21 janvier 2024, consulté le 6 février 2024.

<sup>3</sup>—“Arab Republic of Egypt: Request for Extended Arrangement Under the Extended Fund Facility—Press Release; and Staff Report”, IMF, Mis en ligne le 10 janvier 2023, consulté le 6 février 2024.

<sup>4</sup>—“Morocco: Request for an Arrangement Under the Resilience and Sustainability Facility—Press Release; Staff Report; Supplement; Staff Statement; and Statement by the Executive Director for Morocco”, IMF, Mis en ligne le 27 octobre 2023, consulté le 6 février 2024.

<sup>5</sup>—“REQUEST FOR AN EXTENDED ARRANGEMENT UNDER THE EXTENDED FUND FACILITY—PRESS RELEASE; STAFF REPORT; AND STATEMENT BY THE EXECUTIVE DIRECTOR FOR TUNISIA”, IMF, Mis en ligne le 2 juin 2016, consulté le 6 février 2024.

<sup>6</sup> Le transfert monétaire ou cash transfert renvoie à l'ensemble des programmes d'assistance qui prévoient la distribution directe d'aides aux populations dites «vulnérables» (sélectionnés sur la base de leur faible niveau de vie) d'un instrument de paiement (argent en espèces ou coupons) sans remboursement.

<sup>7</sup> Trigui N. et Ben Sik Ali A. “La réforme du système de subventions des carburants”, L'Observatoire Tunisien de l'Économie, Mis en ligne le 21 octobre 2022 et consulté le 6 février 2024.

<sup>8</sup> ibid

<sup>9</sup> ibid

En janvier 2024, à la suite des négociations avec le FMI<sup>1</sup>, la Libye a annoncé la levée des subventions pour le carburant<sup>2</sup>.

La levée des subventions a été imposée au sein de la région MENA par le FMI de façon généralisée, bien que mise en œuvre avec des modalités et des calendriers différents. Qu'il s'agisse de l'accord avec l'Égypte en 2022<sup>3</sup>, de celui avec le Maroc en 2023<sup>4</sup> ou de l'accord tunisien en 2016<sup>5</sup>, tous partagent comme conditionnalité la levée des subventions sur les carburants. Face à ce constat, il est essentiel de questionner la rhétorique mise en place par le FMI et les impacts de ces mesures sur les pays (Libye et Tunisie) et leurs populations.

Le FMI requiert pour chaque pays la levée des subventions sur les carburants à travers la mise en place de plusieurs mécanismes: un mécanisme d'ajustement automatique des prix permettant leur augmentation graduelle jusqu'à la suppression totale des subventions, un ciblage des populations les plus précaires avec des cash transferts<sup>6</sup> et une réforme des entreprises publiques, notamment énergétiques<sup>7</sup>.

La permanence d'un discours dans plusieurs pays comme dans le cas de la levée des subventions permet au FMI de présenter ces mécanismes comme des règles liées à l'application d'une démarche scientifique et occulte les rapports de pouvoir<sup>8</sup>. Le projet néolibéral en lui-même repose sur l'optimisme du narratif plutôt que sur les conséquences actuelles de ses pratiques. Des résultats que le FMI reconnaît lui-même comme étant négatifs en incitant les gouvernements à faire une campagne de soutien aux réformes<sup>9</sup> en vue des impacts néfastes qui touchent les prix, la compétitivité internationale des produits locaux consommateurs d'énergie et la vulnérabilité des prix internes aux chocs liés aux fluctuations sur le marché mondial.

Les effets négatifs peuvent être caractérisés à travers l'exemple tunisien qui démontre bien les impacts néfastes des levées des subventions et de l'augmentation du prix du carburant sur les droits fondamentaux. En effet, la suppression des subventions, en Tunisie, a mené à une augmentation considérable des frais de production des

<sup>10</sup> Trigui N. et BenSik Ali A. "Surprise à la pompe : la hausse du prix des hydrocarbures", L'Observatoire Tunisien de l'Economie. Mis en ligne le 27 octobre 2022 et consulté le 6 février 2024.

<sup>11</sup> Ibid.

<sup>12</sup> Mechmech S. "Crossed-Look N2 : Rebuilding Social Protection in the MENA Region in breakout from the IFIs reforms", L'Observatoire Tunisien de l'Economie. Mis en ligne le 2 novembre 2023, consulté le 6 février 2024.

<sup>13</sup> cf référence 2.

<sup>14</sup> "Projet de loi de finance - Annexe 11: Rapport sur la distribution régional des investissements", Ministère des Finances Tunisie. Mis en ligne le 15 janvier 2024, consulté le 30 janvier 2024.

<sup>15</sup> Gannam S., "La flambée des prix du carburant : une aubaine pour le marché parallèle", Inkyfada. Mis en ligne le 15/05/2023, Consulté le 14/02/2024

<sup>16</sup> Ben Mbarek, G. "Lybians to vote on nationwide referendum on lifting petrol subsidies", The National News. Mis en ligne le 19 janvier 2024, consulté le 9 février 2024.

<sup>17</sup> Cf référence 12.

entreprises publiques, aggravant leur déficit et tendant à leur privatisation<sup>10</sup>. Cette même augmentation des frais de production a entraîné la hausse des prix des aliments de base entravant le droit à l'alimentation, menant également à la hausse des prix des transports, ce qui précarise l'accès à la santé et à l'éducation<sup>11</sup>. Par ailleurs, les systèmes de ciblage accompagnant ces mesures font fit du 'missing middle' (population ne bénéficiant pas du système de protection sociale et en même temps n'étant pas éligible aux cash transferts) et ont été dénoncés par L'OTE pour leur inefficacité<sup>12</sup>. Ainsi consciente de ces effets, la Tunisie refuse aujourd'hui de se plier à la levée de nouvelles subventions et les négociations avec le FMI sont gelées.

En plus de l'impact local, la répercussion de la réforme en Libye au niveau régional est à considérer sérieusement. En effet, la Tunisie est en première ligne face à la suppression des subventions libyennes. Etant préalablement dépendante des importations pour répondre à ses besoins nationaux, la Tunisie devrait potentiellement augmenter l'importation des carburants effectuée en devise<sup>13</sup>. Ces importations additionnelles serviraient à compenser les nouveaux volumes de consommations qui étaient comblés auparavant par le marché parallèle de carburants venant de Libye.

Il est important de noter que le recours au marché parallèle pourrait être relié à plusieurs facteurs parmi lesquels l'abandon de l'Etat tunisien de son rôle social et régulateur dans ces régions transfrontalières à la suite de longues années de marginalisation en termes de développement régional<sup>14</sup>, additionné à la réforme nationale sur les subventions qui a fait grimper en flèches le prix du carburant<sup>15</sup>.

Ainsi la levée de subventions en Libye présente de réels risques socio-économiques étant donné que le commerce parallèle des carburants est perçu par des milliers de familles tunisiennes dans ces régions transfrontalières en tant que moyen d'assurer un coût abordable de carburant si ce n'est une source de revenu pour des centaines de ménages.

L'ampleur des mouvements de résistance en Libye<sup>16</sup> ou dans la région MENA contre la levée des subventions témoigne du décalage entre la rhétorique du FMI et les réalités locales<sup>17</sup>. Non seulement ces mesures représentent une atteinte aux droits fondamentaux au sein des pays dans lesquels le FMI intervient, mais doivent, en outre, être évaluées comme étant des facteurs déstabilisant vis à vis de certains équilibres socio-économiques que garantissent les échanges commerciaux en Afrique du Nord.